

XI

(Traduction)

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, le 16 septembre 1964

N° 75

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 16 septembre 1964 touchant la vente de la part canadienne des avantages énergétiques d'aval réalisés aux États-Unis, conformément au paragraphe 1 de l'Article VIII du Traité entre les États-Unis d'Amérique et le Canada relatif à la mise en valeur coopérative des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia, signé à Washington le 17 janvier 1961.

J'aimerais vous faire connaître que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a désigné l'Administrateur de la Bonneville Power Administration, du Département de l'Intérieur, et l'Ingénieur de la Division du Nord-Ouest-Pacifique, du Corps des Ingénieurs, Département de l'Armée, pour constituer l'Organisme des États-Unis prévu au paragraphe 1 de l'Article XIV du Traité. Ci-joint copie de l'acte de désignation.

J'aimerais aussi vous informer que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique confirme les propositions et ententes exposées dans votre Note et consent à ce que votre Note et la présente réponse constituent, entre nos deux Gouvernements, un accord relatif à l'application des dispositions du Traité, accord qui entrera en vigueur à la date de l'échange des instruments de ratification du Traité.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

W. WALTON BUTTERWORTH

Pièce jointe:

Indiquée ci-dessus

L'honorable Paul Martin, C.P., C.R.

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ottawa